

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.003**

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 28 décembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 28 décembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO  
Mme DUMAS représentée par M. DENIS  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN  
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville

**RAPPORTEUR** : Madame PELTIER

**VOTE** : UNANIMITÉ

La société REGIONAL ASCENSEUR vient de réhabiliter l'ascenseur de l'Hôtel de Ville afin qu'il soit aux normes en vigueur.

En conséquence, il convient de revoir le contrat de maintenance avec la société OTIS, en charge de l'entretien de l'ascenseur, qui doit tenir compte des caractéristiques du nouvel appareil.

Un avenant en moins-value, d'un montant de 1.620,32 €TTC a été négocié avec la société OTIS, ce qui ramène le montant du nouveau contrat de maintenance à 1.889,68 €TTC par an.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de négocier le contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville suite aux travaux de mise aux normes,
- VU l'avis de la commission des travaux en date du 07 décembre 2009,
- APRES en avoir délibéré,

### **D E C I D E**

- d'approuver le nouveau contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le contrat à intervenir avec la société OTIS pour un montant de 1.889,68 €TTC,
- d'imputer le crédit au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 janvier 2010

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD